

## Le Vatican contre la dénaturalisation de l'ordre sexuel : structure et enjeux d'un discours institutionnel réactionnaire



Sara Garbagnoli

EHESS, France

sara.garbagnoli@gmail.com

Reçu le : 10-10-2013 / Évalué le 03-03-2014 / Accepté le 06-06-2014

**Résumé** : À partir de la moitié des années 1990, le Vatican a entrepris une croisade de discrédit des travaux qui sont produits depuis plusieurs décennies au sein du champ des études de genre. Ces recherches relèveraient d'une « idéologie » d'autant plus dangereuse qu'elle touche à l'« alphabet de l'humain » : la naturalité des deux sexes et leur complémentarité naturelle. Pour affirmer l'immanence de l'ordre sexuel et donc, son caractère historique et politique, ces études opéreraient notamment à travers une manipulation catégorielle et linguistique produisant une véritable « colonisation de la nature humaine ». L'opposition du Vatican à l'emploi des catégories analytiques forgées dans le champ des études de genre pour étudier les formes à travers lesquelles la domination masculine et l'hétéronormativité se déploient s'accompagne d'un procédé de captation de l'objet même contre lequel une telle réaction s'est construite. À travers des stratégies de déformation, les interrogations, les outils et les acquis produits dans ce domaine d'études sont tordus et réduits à une théorie - « la-théorie-du-genre » - « qui nie la réalité ». Cet article veut analyser la structure, la logique et les enjeux de ce discours institutionnel réactionnaire qui a fait d'une formule rhétorique dépourvue de référent un dispositif producteur d'effets sociaux.

**Mots-clés** : genre, « la-théorie-du-genre », homosexualité, Église Catholique, discours institutionnel

### Il Vaticano contro la denaturalizzazione dell'ordine sessuale : struttura e logica di un discorso istituzionale reazionario

**Riassunto**: Sin dalla metà degli anni 1990, il Vaticano ha intrapreso una crociata atta a screditare i lavori prodotti da alcuni decenni nel campo degli studi di genere. Per la Chiesa cattolica tali ricerche promuoverebbero « un'ideologia » tanto « pericolosa » perché tocca le strutture che definiscono « l'alfabeto dell'umano »: la naturalità dei due sessi e la loro naturale complementarietà. Per affermare l'immanenza dell'ordine sessuale, tali studi opererebbero principalmente attraverso una manipolazione categoriale e linguistica producendo una vera e propria « colonizzazione della natura umana ». L'opposizione del Vaticano all'uso delle categorie analitiche forgiate nel campo degli studi di genere per nominare - e, conseguentemente, per rendere visibili - le forme attraverso le quali la dominazione maschile e l'eteronormatività si dispiegano, è accompagnata da un processo di ricostruzione dell'oggetto stesso contro il quale la suddetta reazione si è costruita. Attraverso strategie di « caricaturizzazione », le interrogazioni, gli strumenti e i risultati prodotti in tale ambito di studi sono deformati e ridotti ad una teoria - « la-teoria-del-genere » - « che nega la realtà ». Il presente contributo intende analizzare la struttura e la logica di questo discorso istituzionale reazionario che di una formula retorica priva di referente ha fatto un dispositivo produttore di effetti sociali.

**Parole chiave**: genere, « la-teoria-del-genere », omosessualità, Chiesa cattolica,

discorso istituzionale

### The Vatican Against The Denaturalisation Of The Sexual Order : Structure And Logic Of A Reactionary Institutional Discourse.

**Abstract:** From the second half of the 1990s onward the Vatican has crusaded against the works published within the field of Gender Studies. According to the Catholic Church these researches would convey a dangerous « ideology » touching upon the « alphabet of what is human » : the natural existence of two gendered sexes and their natural complementarity. These studies are said to operate through a linguistic manipulation that produces a « colonisation of the human nature ». This opposition to the use of analytical categories, such as gender, which are forged into this field to analyse the functioning of the sexual order is doubled by a deformation of what Gender Studies have produced. The richness and the variety of an intellectual field are reduced to a theory, the so called « The-Gender-Theory », « denying the reality ». This article aims to analyse the structure and the logic of this reactionary institutional discourse which has been able to turn a rhetorical device into an artefact which produce social effects.

**Key words:** gender, « The-Gender-Theory », homosexuality, Catholic Church, institutional discourse

### Introduction : discours institutionnels et « pensée straight »

*On voit combien la réalité sociale d'une pratique comme l'alcoolisme (mais la même chose vaudrait de l'avortement, de la consommation de drogue ou de l'euthanasie) se trouve changée selon qu'elle est perçue et pensée comme une tare héréditaire, une déchéance morale, une tradition culturelle ou une conduite de compensation.* (Bourdieu, 2001 : 188-189)

Le thème choisi pour ce numéro de *Synergies Italie - Les discours institutionnels au prisme du « genre » : perspectives italo-françaises* - propose une matrice de questionnements sur les articulations entre le langage institutionnel comme instrument de pouvoir et d'action, les systèmes de catégorisation sexuelle et le genre c'est-à-dire la catégorie analytique employée à partir des années 1970 par des travaux féministes pour étudier la complémentarité hiérarchique qui sous-tend les rapports sociaux entre les sexes<sup>1</sup>. Si l'on peut esquisser de manière diachronique une trajectoire sémantique du terme « genre » au sein du domaine de recherche auquel il a progressivement donné son nom, cette catégorie ne cesse de circuler en synchronie avec des significations différentes, qui sont souvent non explicitées et concurrentes (Mathieu, 1991; Scott, 2013) :

(a) synonyme de « femmes » comme étant un groupe naturel ;

(b) portion de la différence entre les sexes que l'on peut attribuer aux déterminations culturelles ;

(c) hiérarchisation sociale qui produit les sexes comme socialement pertinents.

Et les guillemets qui accompagnent souvent le terme, notamment dans les usages qu'en font ses détracteurs et en dehors du monde académique, mettent en évidence le fait que son statut, sa signification et son potentiel critique demeurent des enjeux de lutte. Étudier les relations entre discours institutionnels sur et/ou traversés par le genre, les systèmes de désignation sexuelle et les catégories analytiques utilisées pour penser les uns et les autres revient tout d'abord à s'interroger sur les processus sociaux à travers lesquels une institution opère dans un champ donné par le biais d'une prise de parole autorisée sur ce que représente la différence entre les sexes. S'agit-il d'un fait naturel? Ou d'un fait naturel sur lequel se greffent des déterminations culturelles? Ou, encore, une forme d'oppression naturalisée qui rend socialement significatives des différences biologiques autrement dépourvues d'effets sociaux? L'examen des degrés de force illocutoire propre à un tel discours revient à analyser la place relative que l'institution en question occupe parmi les autres agents concurrents qui opèrent dans la même portion du champ du pouvoir et à étudier comment sont socialement élaborés les principes de vision et de division légitimes pour penser l'ordre sexuel à une époque donnée (Bourdieu, 2001). Soumis aux contraintes aussi bien techniques que sociales qui pèsent sur l'exercice de la fonction énonciative dans un espace social donné, les discours institutionnels circulent ainsi comme des compromis entre une intention expressive et une capacité à l'actualiser (Oger et Ollivier-Yaniv, 2006). Ceci invite à analyser les caractéristiques sociales des agents qui produisent et qui tiennent ces discours, les procédés de leur mise en forme et de leur mise en action, les relations (de concurrence, de collusion) entre les diverses instances du pouvoir agissant dans le champ qui fait l'objet de l'analyse et les conditions de possibilité pour rompre avec l'évidence de l'ordre sexuel comme étant un ordre naturel. Comme le montrent les travaux de Monique Wittig, tout discours institutionnel fondé sur le présupposé de la naturalité des deux sexes et de leur nature complémentaire produit une forme de violence symbolique qui, dans un rapport de complicité souterraine avec le *nomos* hétéronormatif régissant le monde social, opère comme une censure qui délimite le domaine du pensable et du dicible :

*Les discours qui nous oppriment prennent pour acquis que ce qui fonde la société, toutes les sociétés c'est l'hétérosexualité, ces discours nous nient toute possibilité de créer nos propres catégories, ils nous empêchent de parler sinon dans leurs termes. Ces discours qui parlent de nous et prétendent dire la vérité sur nous dans un champ a-politique. Leur action sur nous est féroce, leur tyrannie sur nos personnes physiques et mentales est incessante. On néglige la violence matérielle que ces discours font aux opprimés, qui passe par l'intermédiaire de discours abstraits et scientifiques (Wittig, 1992 : 68-69 passim).*

Pour donner quelques éléments de réponse à ces questions ainsi qu'à celles qui sont soulevées à travers la référence à des espaces nationaux donnés (Italie et France) - notamment la question de la relation entre circulation supranationale et déclinaisons nationales d'un même discours - nous avons choisi de reconstituer la structure et les enjeux de la croisade du Vatican contre la dénaturalisation de l'ordre sexuel et, plus spécifiquement, contre ce que cette institution a appelé « la-théorie-du-genre »<sup>2</sup>.

Pour distinguer « la-théorie-du-genre » inventée par le Vatican des élaborations théoriques produites au sein des études de genre nous suivrons le parti pris typographique d'écrire « la-théorie-du-genre » entre guillemets et avec tirets utilisé par les signataires de la tribune collective « Et pourtant, elle tourne ! » (Bergel, Bereni, Bozon et alii, 2014). « La-théorie-du-genre » est un artefact que la hiérarchie catholique a fabriqué à la fin des années 1990 en caricaturant les théories, les recherches et les travaux qui ont été élaborés depuis presque quatre décennies pour penser l'ordre sexuel comme immanent à l'histoire. Cette trouvaille rhétorique a été produite en réaction à l'institutionnalisation d'un nouveau domaine de savoir (le champ des études de genre), ainsi qu'au déploiement de politiques qui se réclament du « genre » développées par des instances politiques supranationales (comme les Nations Unies ou l'Union Européenne) et encore aux mobilisations féministes et lgbt/q autour des revendications de dénaturalisation du mariage et de la filiation. Bien qu'il s'agisse d'acteurs hétérogènes, qui se différencient par ressources, analyses et stratégies mobilisées, l'Église ne fait aucune distinction et vise tout à la fois théoriciens, chercheurs, militants et instances de pouvoir supranationales avec une fureur polémique qui produit une « vision cauchemardesque » du genre (Case, 2011). Dans le cinquième rapport sur la Doctrine sociale de l'Église la « la-théorie-du-genre » est censée être responsable de la « colonisation de la nature humaine », de produire « un défi historique » qui de par son « caractère subversif » aura « des répercussions énormes et dévastatrices sur le droit, la politique, les politiques sociales » (Osservatorio Internazionale Cardinale Van Thuân, 2012 : 10, 17). Les titres des nombreux colloques et interventions organisés en Italie par les associations familialistes catholiques à partir de la rentrée 2013 sont eux aussi significatifs de cette diabolisation : *La teoria del genere: per l'uomo o contro l'uomo?* (*La théorie du genre : pour ou contre l'homme?*, 21 septembre à Vérone); *Gender, omofobia, transfobia: verso l'abolizione dell'uomo* (*Gender, homophobie, transphobie : vers l'abolition de l'homme*, 22 septembre à Casale), *Ideologia del gender, omofobia e unioni civili omosessuali : un itinerario contro la famiglia* (*L'idéologie du genre, homophobie et unions civiles homosexuelles : un itinéraire contre la famille*, 1<sup>er</sup> octobre à Milan). Ce catastrophisme renvoie d'ailleurs à l'un des *topoi* de la rhétorique réactionnaire (Hirschman, 1991; Rennes, 2007).

Pour des raisons tenant tant au rôle historique joué par l'Église catholique en France et en Italie au sein des débats politiques sur l'ordre familial qui ont traversé ces deux histoires nationales qu'à leurs actualités sexuelles (« mariage pour tous », loi « contre l'homophobie »), l'opposition aux études de genre est en train de se déployer avec une efficacité matérielle et symbolique particulièrement aiguë dans ces deux espaces nationaux. Grâce aux structures transnationales de l'Église et à ses ressources économiques, de véritables réseaux binationaux d'élaboration et de circulation d'arguments et de textes se sont mis en place dans ces deux pays depuis le début des années 2000, et sont parfois relayés par les mêmes agents. L'analyse des spécificités conjoncturelles nationales du dispositif discursif du Vatican, qui a pourtant une portée transnationale, fera l'objet d'une prochaine étude dont cet article vise à être une introduction. Plus spécifiquement, cette contribution aspire à produire des éléments qui permettent d'analyser les caractéristiques de cette lutte symbolique qui concerne les catégories à travers lesquelles une société pense l'ordre sexuel et les groupes sociaux que les principes de hiérarchisation qui le définissent produisent. Ceci permet également de porter à jour la structure et la logique d'un discours d'institution (dans tous les sens du terme) qui dans l'espace d'une décennie a commencé à fonctionner comme un véritable « rite d'institution » qui, à partir d'une formule rhétorique dépourvue de référent, a créé un artefact apte à produire des effets sociaux. En France en mai 2013, le Ministre de l'Éducation nationale de la République française, Vincent Peillon, a déclaré qu'au sein du ministère qu'il dirige « il n'y a pas de débat sur la théorie du genre. Par contre, bien entendu, il faut lutter contre toutes les discriminations (...). Nous sommes pour l'égalité filles-garçons, pas pour la théorie du genre ». Sous la force performative des slogans et des affiches utilisés à l'occasion des rassemblements de la « Manif pour tous » contre l'adoption de la loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe, les guillemets qui entouraient encore l'expression « la-théorie-du-genre » au moment de la querelle sur les manuels scolaires ont évaporés (voir les déclarations de Luc Châtel de l'époque). En février 2014, un article paru sur le site d'information français Médiapart enquête sur la censure du terme « genre » que des nombreux Ministères seraient en train d'opérer dans les circulaires, les projets de loi, les rapports officiels : le mot étant désormais jugé trop sulfureux (Delaporte, 2014). « La-théorie-du-genre » existe bien, donc, mais, elle n'est pas ce qu'elle dit être : il s'agit d'une invention polémique des milieux conservateurs catholiques qui vise à caricaturer et ainsi délégitimer un champ d'étude. Ce pouvoir de « faire les choses à travers les mots » renvoie à la magie performative du langage d'autorité qui est l'un des principaux leviers de l'efficacité des discours religieux (et de la survie des institutions qui les tiennent). L'étude des articulations entre les structures sociales de l'ordre sexuel et l'hétéronormativité véhiculée par le langage constitue l'un des axes d'étude des travaux s'inscrivant dans le champ des études de genre : raison de plus qui explique l'intérêt que le Vatican porte à ces

recherches et aux catégories analytiques qu'elles forgent et la fureur polémique avec laquelle il s'y oppose.

### 1. L'ordre sexuel et le silence de la *doxa* : l'hérésie des études de genre et la réaction orthodoxe du Vatican

Pour des raisons qui tiennent, à la fois, à son objet, à son approche historique et aux caractéristiques sociales des principaux agents qui l'animent<sup>3</sup>, l'autonomisation du champ des études de genre est en train de se faire contre des considérables résistances intellectuelles et institutionnelles. Parmi ces formes d'opposition, on peut isoler du fait du nombre, de la force et de la forme des interventions, celles qui sont produites par l'Église catholique. Déjà à partir de la moitié des années 1990, le Vatican a entrepris une croisade d'envergure avec un emploi considérable de ressources humaines, éditoriales, communicationnelles et financières qui vise le contenu et le statut de travaux qui, prenant comme objet principal d'investigation l'étude des processus de fabrication et de naturalisation des classifications et des identités sexuelles, ont produit l'émergence d'un nouveau domaine de recherche<sup>4</sup>. Ces prises de positions ont été menées directement par les plus hauts représentants de l'Église : Joseph Ratzinger a été le fer de lance de cette bataille durant toute la période où il fut Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, de 1981 à 2005, puis lors de son pontificat, de 2005 à 2013. Dans l'entretien avec Vittorio Messori publié en 1985 sous le titre de *Rapporto sulla fede* aux Editions San Paolo, le Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi déplore déjà une « trivialisation » de la différence sexuelle et le danger produit par toute tentative de l'effacer. De façon plus indirecte, cette croisade est relayée par l'entremise d'« experts » actifs au sein des structures de promotion de la doctrine de l'Église : consultants du Conseil Pontifical de la Famille, membres du Conseil Pontifical pour les Laïcs, membres de l'Opus Dei, enseignants auprès des Universités catholiques, éditorialistes de la presse catholique. Bien que tous étrangers au domaine des études de genre, ces derniers ont commencé à publier des textes ou à tenir des séminaires contre ce qu'ils appellent, en accord avec le choix lexical du Vatican, « idéologie » / « théorie » « du *Gender* » / « du genre », à en dresser l'histoire, à en décrire les dangers. Parmi les auteurs les plus engagés dans ce processus de création et de systématisation, l'on retrouve des psychanalystes, des théologiens, des historiens, des juristes, des philosophes francophones et italiens: Tony Anatrella, Jacques Arènes, Xavier Lacroix, Élisabeth de Montfort, Lucetta Scaraffia, Francesco D'Agostino, Costanza Miriano.

Comment faut-il comprendre cet intérêt, à la fois précoce et tenace, que les hiérarchies du Vatican ont accordé aux études de genre? En dépit de leur statut dominé

au sein de la hiérarchie des savoirs académiques, l'Église prend ces recherches très au sérieux et en parle dans des termes apocalyptiques, produisant ainsi une sorte de consécration indirecte de la portée critique que ces études revendiquent pour elles-mêmes. Agissant sournoisement, telles « un cheval de Troie » (Anatrella, 2012), elles produiraient une « révolution anthropologique et culturelle » qui détruirait l'homme, la famille, la société entière (Osservatorio Internazionale Cardinale Van Thuân, 2012). En dépit de l'hétérogénéité des registres linguistiques utilisés, des supports de diffusion de ce discours, des agents qui les produisent et des différents destinataires visés, les interventions que le Vatican et ses experts ont consacrées aux études de genre sont explicites sur les raisons qui motivent une telle réactivité. D'un côté, l'Église en tant qu'« experte en humanité » s'oppose au nom de la défense de la « dignité de la personne humaine » à la dénaturalisation de l'ordre sexuel qui est à la base de la position épistémique propre à ces recherches. De l'autre, elle lutte contre la production de nouvelles catégories, le genre, *in primis*, que ces savoirs produisent pour nommer (et en la nommant montrer) la subordination matérielle et symbolique des minoritaires sexuels. Le Vatican prouve ainsi qu'il est bien conscient de la portée subversive de cet effet déictique, théorique (au sens étymologique du terme de « ce qui fait voir ») qui est le propre des catégories analytiques critiques. « En donnant un nom à ce qui n'en avait pas et en permettant ainsi de le penser » (Lorde, 2007 : 37), ces catégories mettent en évidence des formes d'oppression qui étaient invisibles car rendues invisibles par leur naturalisation. Cette transparence, cette non visibilité de l'oppression est d'ailleurs l'une des conditions de sa reproduction inertielle. Employer le genre en tant que catégorie analytique permet de montrer que le genre en tant que structure sociale, en tant que cosmologie (Delphy, 2001), en tant que principe de vision, de division et d'action hiérarchisant les groupes sociaux de sexe est incessamment inculqué par un système d'injonctions tacites qui inscrit la différence des sexes dans les automatismes du corps et du langage et dans les catégories de pensée et d'action (Goffman, 1977 ; Wittig, 1992 ; Bourdieu, 1998 ; Delphy, 2001). Ceci explique les réactions virulentes des conservateurs de l'ordre sexuel face à l'usage de cette catégorie ainsi que face à l'introduction de quelques notions qui sont en partie inspirées par ces travaux dans les manuels et les programmes scolaires des lycéens français (Scott, 2013 ; Bereni et alii, 2013)<sup>5</sup>. Rompant le silence et l'absence de visibilité qui permettent aux croyances et aux systèmes de classification des acteurs sociaux de s'accorder avec les hiérarchies objectives de l'ordre sexuel, ces catégories analytiques mettent à mal ce que Bourdieu appelait « le paradoxe de la *doxa* » c'est-à-dire le fait que l'ordre sexuel, avec ses limites arbitraires et oppressives, peut se reproduire sans contestation et avec une extraordinaire autonomie par rapport à l'ordre économique (Bourdieu, 1998). Les études de genre, et plus en général les études minoritaires, produisent ainsi une rupture para-doxale (dans tous les sens du terme) de l'adhésion première avec l'ordre établi. Elles ouvrent ainsi une possibilité

de « marge de manœuvre », d'« agentivité » pour les sujets sexuellement minoritaires sinon de contrer l'efficacité de l'ordre sexuel en vigueur (Delphy, 2001). Ainsi, face au développement de ces études, la *doxa* de l'ordre sexuel ne va plus de soi, elle nécessite d'être explicitée et reformulée selon les chrysmes d'une nouvelle orthodoxie afin de pouvoir être réaffirmée.

En tant qu'institution aspirant à être la gardienne légitime de la frontière qui sépare le sacré du mondain, le transcendant de l'historique, l'Église catholique a réagi de front à ce défi hérétique d'historicisation de l'ordre sexuel lancé par les études de genre. Pour ce faire, elle a élaboré un discours réactionnaire (au double sens du mot) qui vise à restaurer l'orthodoxie d'une pensée de la transcendance sur l'ordre sexuel. D'un côté, le discours institutionnel de l'Église se configure comme dispositif intellectuel réactionnaire au sens politique du terme (conservateur) : au sujet des questions sexuelles l'Église exprime cette « pensée d'ordre » qui, les travaux de Guillaumin le montrent, est au cœur de toute « idéologie raciste » (Guillaumin, [1972] 2002). De l'autre, il s'agit d'un discours produit en réaction, qui se constitue en même temps qu'il construit l'adversaire auquel il s'oppose et dont, par un effet de miroir, il contribue à en produire une représentation socialement efficace. Ce dispositif réactionnaire s'est déployé à travers « un changement de stratégie » lié à l'entrée en jeu de nouveaux acteurs (théoricien.ne.s, militant.e.s) qui défient les évidences du sens commun sur l'ordre sexuel (Osservatorio Internazionale Cardinale Van Thuân, 2012 : 22). D'un côté, la « biopolitique » (*sic*) a été progressivement mise au centre des questions que la Doctrine sociale de l'Église aborde explicitement (*ibidem* : 57); de l'autre, les catégories d'analyse ou de mobilisation employées par ses adversaires ont été déformées, sinon détournées ou réappropriées de façon rhétorique. Il s'agit là d'un stratagème typique des révolutions conservatrices qui, pour pouvoir renvoyer les « discours ennemis » dans le domaine de l'archaïque, de l'idéologique et de l'inhumain, euphémisent et travestissent le leur : d'où l'apparition d'expressions telles que « nouveau féminisme », « nouvelle définition de genre » et des références à la « biopolitique », à l'« écologie humaine », à l'« anthropologie humaine », à la science<sup>6</sup>.

## **2. Pour une « théologie de la femme » : complémentarisation de deux « génies genrés » et « nouveau » féminisme**

A partir du pontificat de Jean-Paul II et tout au long de celui de Benoît XVI on a assisté à une sophistication de l'arsenal discursif traditionnel de l'Église sur la nature et le statut des groupes de sexe. Sous les contraintes produites au cours des années 1970 par l'émergence des analyses et des revendications féministes et lgbt/q, le Vatican a dû reformuler son argumentation afin de continuer à véhiculer des discours institutionnels

sur l'ordre sexuel qui, dans leur forme expressive d'origine, auraient désormais été considérés comme irrecevables en tant qu'ouvertement hétérosexistes et homophobes<sup>7</sup>. « L'Église *répond* aux questions posées » par les études de genre et par les revendications des mouvements lgbt/q (Osservatorio Internazionale Cardinale Van Thuân, 2012 : 148) en inventant sous le pontificat de Jean-Paul II la « théologie de la femme » et, à partir des années 2000, « la-théorie-du-genre ». Il s'agit de la *pars construens* et de la *pars destruens* d'un même dispositif intellectuel qui vise à restaurer en s'appuyant sur d'autres ressources rhétoriques son appareil discursif traditionnel sur la transcendance de l'ordre sexuel. Jean-Paul II a notamment fait de la réflexion sur la « dignité », les vertus, le rôle et les droits des femmes un des thèmes centraux de son magistère. Des séances de catéchisme sur l'« amour humain » (1979-1984) à la *Redemptoris Mater* (1987) ou à la *Mulieris Dignitatem* (1988), de l'*Evangelium Vitae* à la *Lettre aux femmes* (ces deux textes étant parus en 1995, l'année de la conférence de Pékin), Karol Wojtyła, avec la collaboration active de Josef Ratzinger, a élaboré une « théologie de la femme » pour réaffirmer de la naturalité de l'ordre entre les sexes. Élu au seuil pontifical en 2005, Ratzinger n'a pas cessé de prolonger ce programme en se souciant notamment de ne pas dissocier les questions liées à l'ordre des sexes (la « question de la femme ») de celles liées à l'ordre entre sexualités (la « question de l'homosexualité »). Il suffit de penser aux *Considérations à propos des projets de reconnaissance juridique des unions entre personnes homosexuelles* (2003), à la *Lettre aux évêques de l'Église catholique sur la collaboration de l'homme et de la femme dans l'Église et dans le monde* (2004) qui en Italie a suscité un accueil enthousiaste de la part des féministes différentielistes, au *Discours du Saint Père devant la Curie romaine à l'occasion des Vœux de Noël* (2008) ou au *Discours à la rencontre avec les mouvements catholiques pour la promotion de la femme* (2009). Tout en rappelant qu'il regrette qu'une « théologie profonde de la femme » n'ait pas encore été réalisée, le nouveau Pape, François I, a choisi depuis son élection en 2013 de tenir une position plus effacée médiatiquement sur les questions sexuelles, se bornant à renvoyer à la lecture du Catéchisme de l'Église et préférant laisser s'exprimer ses cardinaux et évêques à ce propos<sup>8</sup>.

Dans le dispositif intellectuel de « la théologie de la femme », la diabolisation de « la femme » qui caractérisait le discours doctrinal traditionnel du Vatican fait place à une forme de célébration incantatoire de son « mystère » (Jean-Paul II, 1987 et 1988) : tout en n'étant plus sorcière, la femme demeure, à la fois étrange et étrangère. Il s'agit d'une « mise en valeur spécifique » du sujet stigmatisé (Goffman, 1977), d'une « surévaluation compensatrice » (Guillaumin) qui opère à la fois comme « une mise à part » et comme « une mise quelque part » des minoritaires sexuels. Toute « valorisation symbolique différentielle » est le produit du système d'interdictions, de limitations et de cantonnements que l'ordre social attribue aux groupes infériorisés dont

elle contribue à naturaliser et à reproduire l'infériorisation (Guillaumin, [1972] 2002). Dans l'*Idéologie raciste*, Guillaumin montre que « reconnaître le racisme à l'apparition de l'hostilité c'est déjà trop tard » : toute action de « mise à part revêtue du signe de la permanence » est raciste : le racisme ne se limite pas à être agressif, il fonctionne en produisant des formes de célébration spécifique, en fabriquant des « natures » (et des « cultures ») qui sont considérées comme propres à un groupe social qui est pensé comme un groupe naturel.

Dans le discours de l'Église, le groupe des femmes est épitomisé sous la figure tutélaire de « la » femme (les guillemets sont du Vatican), ce qui ne constitue qu'une nouvelle déclinaison des dispositifs de fabrication du « mythe de la femme » dont Beauvoir dans *Le deuxième sexe* a disséqué le *modus operandi*. Pour l'Église catholique, « la » femme est à la fois celle qui est « spécifique » dans sa nature, celle qui diffère du référent, celle qui est « spéciale » : et en tant que « spécialiste de l'amour », la femme jouit d'une « dignité extraordinaire » (Jean-Paul II, 1988). Cette promotion des vertus spécifiques de « la » femme (que toute femme devrait incarner) s'inscrit dans une démarche de mise en complémentarité des deux sexes. Abandonnant l'argumentation de la hiérarchie entre les sexes traditionnellement mobilisée par la théologie du Vatican, avec la « théologie de la femme » l'Église affirme « l'égalité de l'homme et de la femme » « en dignité humaine dans la différence et la complémentarité » (Jean-Paul II, 1987). Il s'agit d'une égalité qui rime avec l'idée d'une différence « ontologique » irréductible (Jean-Paul II, 1995), relevant d'« une vérité évidente » (Ratzinger, 2004). Et le « génie féminin », ce mélange de nature et de culture qui exprimerait l'essence féminine, est construit comme contrepartie hiérarchiquement complémentaire du « génie masculin » (Jean-Paul II, 1995 ; Conseil Pontifical pour la Famille, 2003) : la femme « existe pour l'autre » (Ratzinger, 2004), « son identité essentielle [se déploie] par rapport à [celle de] l'homme », est un « principe d'aide à l'homme » (Jean-Paul II, 1995).

En appréhendant la situation de minoration et d'oppression des femmes comme une affaire de différence de nature, le Vatican rend invisibles les rapports de domination et les moyens concrets d'appropriation qui créent le groupe des femmes comme communauté d'oppression. Comme le montrent les travaux de Denise Couture qui, depuis deux décennies, décortiquent ce « "nouveau" discours du Vatican sur les femmes », la « théologie de la femme » puise ses racines dans la pensée conservatrice d'Edith Stein qui appréhendait les relations entre les sexes en termes de « subordination hiérarchique de la femme à l'homme » et en euphémise le contenu, la subordination étant appelée « collaboration » (Couture, 2012). L'Église ne s'en prend plus aux femmes, aux défauts de leurs corps ou de leur intelligence : elle évoque désormais « la grande marche de la libération de la femme » (Jean-Paul II, 1995). A partir de l'*Evangelium Vitae* le

Vatican prône même la création d'un « nouveau féminisme » qui « sans succomber à la tentation de suivre les modèles masculins, sache reconnaître et exprimer le vrai génie féminin dans toutes les manifestations de la vie en société » et soit capable de mettre en valeur « l'irréductible différence entre l'homme et la femme, entre le masculin et le féminin ». A l'occasion du colloque *Femme et homme, l'humanité dans son intégralité* organisé à Rome vingt ans après la parution de la *Mulieris Dignitatem*, le Président du Conseil pontifical pour les Laïcs, le Cardinal Stanislaw Rylko, a rappelé qu'« une grande bataille est en train de se disputer pour la personne humaine, pour sa dignité et sa vocation transcendante, autour de la figure de la femme, autour du concept même de féminité ». Il a ensuite évoqué les principaux enseignements de Jean-Paul II sur ce sujet : « Le féminin et le masculin sont entre eux complémentaires, non seulement du point de vue physique et psychologique, mais ontologique ; c'est grâce à la dualité du "masculin" et du "féminin" que l'"homme" se réalise pleinement »<sup>9</sup>.

L'antiféminisme de ce « nouveau féminisme » du Vatican se déploie ainsi à travers une réappropriation et une distorsion de catégories féministes (« nouveau féminisme », « égalité ») ainsi qu'à travers une série d'attaques virulentes contre les « mauvaises féministes » (Couture, 2012). En 2007, Elisabeth de Montfort, juriste et femme politique française, fonde l'Association « Nouveau Féminisme Européen », dont elle assure encore aujourd'hui la présidence. Si la mission du NFE consiste à promouvoir un féminisme qui « respecte » la différence sexuelle (qui serait une différence différente des toutes les autres différences), l'association est l'un des relais de la croisade du Vatican contre les « féministes du genre » : « féministes radicales », « féministes lesbiennes » qui « piétinent les spécificités du génie féminin », sèment la guerre des sexes et parfois, pire encore, souhaitent « leur effacement et leur destruction » (Ratzinger, 2004). Ce féminisme « brise l'harmonie entre homme et femme » (Ratzinger, 2004) et produit l'« autodestruction de l'homme » :

*Les féministes radicales ruinent la spécificité féminine [...] Les mouvements lesbiens sont à l'origine du féminisme intransigeant. [...] Le « Gender Feminism » est un agencement conceptuel qui n'a rien à voir avec la science : il est à peine une opinion. Ces revendications que l'on peut qualifier d'infantiles créent un terrain favorable à la violence.* (Conseil Pontifical pour la Famille, 2003)

Élisabeth de Montfort est devenue, depuis, l'auteur de plusieurs essais de divulgation contre « la-théorie-du-genre ». Le Vatican lui a d'ailleurs confié la rédaction de l'essai principal du *Rapport sur la Doctrine Sociale de l'Église dans le Monde* qui dresse l'histoire et l'analyse de cette « idéologie déconstructive » qui « de façon sournoise » aboutit à coloniser « la nature humaine » (Osservatorio Internazionale Card. Van Thuân, 2012).

### 3. Contre le genre comme catégorie analytique : l'invention de «la-théorie-du-genre»

Une telle réaffirmation de la transcendance de l'ordre sexuel fondée sur la mise en complémentarité hiérarchique entre « génie féminin » et « génie masculin » s'est accompagnée d'une croisade menée par le Vatican contre la « tempête conceptuelle » que l'institutionnalisation des études de genre aurait produite (Conseil Pontifical pour la Famille, 2003 : 10). Ce combat s'est déployé au moyen d'une captation déformante des recherches menées dans ce champ. *Le Lexique des termes ambigus et controversés: sur la famille, la vie et les questions éthiques*, rédigé sous l'égide du Conseil Pontifical de la Famille par plus de soixante-dix experts en 2003 en langue italienne (et désormais traduit en huit langues) constitue le berceau de cette lutte symbolique<sup>10</sup>. Avec cet ouvrage, qui représente un *unicum* dans la production éditoriale ecclésiastique et dont la conception remonte à l'époque de la conférence des Nations Unies à Pékin, l'Église a souhaité « alerter les catholiques et tous les hommes de bonne volonté afin d'arrêter une escalade malsaine dont la société et le bien commun n'ont rien à gagner » (Conseil Pontifical pour la Famille, 2003). Le *Lexique* se présente sous la forme d'un dictionnaire encyclopédique : une centaine de termes qui vont d'« Acharnement thérapeutique » à « *Welfare State* », en passant par « Famille et démocratie », « Homoparentalité », « Homosexualité et homophobie » ou « Mariages homosexuels ». Trois entrées de ce dictionnaire encyclopédique sont entièrement consacrées au genre (mais la discussion de cette catégorie en traverse bien d'autres) et deux à la relation entre réalité et langage<sup>11</sup>. Tout en rappelant le *Syllabus* du pape Pie IX qui dénonçait les principales « erreurs de pensée et de langage » de l'époque, le *Lexique* opère une double discontinuité : l'ouvrage vise directement les théoriciennes féministes et/ou homosexuels (et non les femmes ou les homosexuels) et les catégories forgées par leurs travaux et s'affiche comme une contribution scientifique dirigée contre une « imposture ». Ces recherches relèveraient d'une « idéologie » d'autant plus dangereuse qu'elle toucherait à l'« alphabet de l'humain » (Bagnasco à l'assemblée des évêques italiens de 2013) : la naturalité des deux sexes et leur complémentarité naturelle. L'ordre sexuel est pensé par le Vatican comme précédant et transcendant toute forme de société, un « code linguistique » qui fonctionne comme un code génétique :

*Ceux qui s'opposent au gender ne nient pas l'impact des modèles sociaux dans l'interprétation de soi. Mais ils disent qu'il est hautement ambigu de privilégier le genre, comme pure construction sociale, sur la différence sexuelle. Plusieurs formateurs ont récemment apprécié la citation de Benoît XVI « Il y a dans le corps de l'homme et de la femme un langage qu'ils n'ont pas créé. La véritable fascination de la sexualité naît de la grandeur de cet horizon qui s'ouvre ». (Mgr. Podvin, Porte-parole de la conférence des évêques de France, dans *Ouest France* du 15 août 2011).*

Pour affirmer l'immanence de l'ordre sexuel et donc, son caractère historique et politique, les études de genre opéreraient selon le Vatican à travers une manipulation catégorielle et linguistique qui a pour effet une destruction de la nature humaine. Ce n'est donc pas un hasard si l'ouvrage principal consacré à la critique de ces savoirs est un dictionnaire qui, en recensant des termes jugés « ambigus et controversés » dans le domaine de la sexualité et de la bioéthique, aspire à mettre en évidence les « ruses » d'un « langage "orwellien" qui altère le vrai sens des mots », à en produire « une patiente clarification » et à « informe[r] sur l[eur] vrai contenu » (Conseil Pontifical pour la Famille, 2003 : 7-13, *passim*). À travers des stratégies, de torsion, d'invisibilisation et d'homogénéisation, qui ont suscité en France des vives réactions de la part de chercheurs travaillant dans le champ des études de genre face au succès médiatique de cette opération (Bereni et alii, 2013 ; Perreau, 2013 ; Bargel, Bereni, Bozon et alii, 2014), les multiples interrogations, les différents outils d'analyses et les acquis produits dans un champ d'études régi par l'évaluation et le contrôle des pairs ont été réduits à « une théorie » (qui aurait même une inventrice Judith Butler « papesse du gender »)<sup>12</sup>. L'emploi du mot « théorie » est utilisé de façon réductive et polémique dans le but de sous-entendre, alternativement ou ensemble, l'idée selon laquelle il s'agirait d'une « idéologie », d'une théorie parmi tant d'autres, d'une simple hypothèse à vérifier. Une telle *reductio ad unum* de l'espace des positions et des prises de position des agents qui opèrent dans ce champ vise à le destituer de sa légitimité et à occulter l'histoire sociale et intellectuelle qui a produit et produit ses frontières, ses enjeux, ses règles du jeu et à inventer l'objet même contre lequel la réaction du Vatican s'est construite et organisée.

« La théorie du *gender* », « la-théorie-du-genre », « la théorie du genre sexuel », « théorie subjective du genre sexuel » : les expressions choisies par le Vatican pour désigner son adversaire ne relèvent qu'en partie de l'ignorance quant aux développements de ces recherches et, en s'appuyant sur la *vis formae* de son propre langage d'autorité, visent à la constituer comme telle aux yeux des tiers. Bien qu'opposée par sa finalité, cette « théorisation » rappelle l'invention de « la théorie du dessein intelligent » selon laquelle seule la réalisation de la volonté d'une intelligence supérieure peut expliquer la diversité des espèces et leur adaptation à l'environnement, mise en œuvre à partir des années 1980 par les milieux conservateurs américains. L'usage polémique du mot anglais « *Gender* » (prétendu intraduisible) s'inscrit dans le prolongement des résistances intellectuelles auxquelles ces études n'ont pas cessé de faire face, en réactivant un *topos* qui les vaudrait comme étant un produit d'exportation *made in U.S.A.*. On exotise ces recherches en les renvoyant à un ailleurs, l'« Amérique » (et son impérialisme culturel) telle qu'elle est imaginée du côté européen de l'Atlantique, pour en contester l'applicabilité dans des contextes nationaux qui seraient

irréductibles à de telles analyses<sup>13</sup>. Ce qui contraste avec le fait que le mot « *gender* » est parfaitement traduisible dans des langues comme l'italien ou le français et que, comme en témoigne la citation qui ouvre l'article de Joan Scott sur l'utilité du genre comme catégorie analytique, sa signification féministe a eu du mal à s'accommoder aussi de la langue anglaise<sup>14</sup>. L'expression « études de genre » désigne un champ dont l'émergence, dans les différents contextes nationaux, lui a souvent préexisté (on parlait, en France, de recherches féministes ou sur les rapports sociaux de sexe). L'expression « théorie [subjective] du genre sexuel », qui apparaît par exemple dans la lettre adressée au Ministre de l'Éducation Nationale Luc Châtel à la rentrée 2011 par quatre-vingt parlementaires français, fait référence à la position épistémique que les inventeurs de « la-théorie-du-genre » lui attribuent : une déconstruction radicale qui pulvériserait les structures sociales. Genre et sexualité seraient une affaire de choix individuel, l'un comme l'autre relèveraient du domaine de la liberté : chacun pourrait à tout moment et en suivant ses pulsions « hédonistes » et « égoïstes » inventer son identité sexuelle. Cette évaporation des hiérarchies définissant l'ordre sexuel constitue la torsion la plus déformante du structuralisme génétique qui constitue l'un des fondements épistémologiques des études de genre et de sexualités. À travers des analyses philosophiques et sociologiques, les recherches se réclamant de ce champ montrent que les normes régissant l'ordre sexuel sont, à la fois, arbitraires, oppressives et très bien naturalisées par un système d'arrangements sociaux qui les inscrit dans les catégories institutionnelles et mentales et dans les divisions objectives du monde social. Les normes régissant l'ordre sexuel sont, à la fois, historiquement construites (donc, modifiables) et solidement bâties (donc, non aisément défaisables). Ainsi les travaux de ce champ convergent à montrer la force des processus sociaux qui naturalisent les hiérarchisations structurant l'ordre sexuel et la difficulté sociale à les dénaturiser. Loin de concevoir les individus comme libres et libérés, « asexués, c'est-à-dire abstraits » (Osservatorio Internazionale Card. Van Thuân, 2012 : 20), choisissant à leur gré leur sexe ou leur sexualité, les études de genre étudient le *modus operandi* des processus de fabrication et de subjectivation des identités sexuelles.<sup>15</sup> Extirper l'ordre sexuel de la transcendance où le sens commun et les « pensées d'ordre » l'inscrivent n'implique nullement la disparition des déterminations et des propriétés sociales qui façonnent chaque subjectivité. En montrant l'historicité (et, donc, l'arbitraire) des normes qui pèsent sur les agents sociaux, on leur enlève la force d'évidence avec laquelle elles s'imposent comme allant de soi. Avec les études minoritaires on passe de l'étude de la nature et de l'ordre naturel à l'analyse de « l'idée de nature » (Guillaumin) et des processus de naturalisation des hiérarchisations sociales. Si pour ceux qui se proclament comme étant « les anti-genre » le genre fait problème car « il nie la réalité de la différence entre hommes et femmes » (Christine Boutin, Lettre ouverte à Luc Châtel du 31 mai 2011), pour les chercheuses et chercheurs travaillant dans ce champ, le genre permet

d'étudier les processus à travers lesquels des différences biologiques dépourvues en soi de significations sociales sont sémiologisées, naturalisées et socialement appréhendées comme étant la cause de la place que les individus occupent dans l'ordre sexuel et, plus en général, dans l'ordre social (Bereni et alii 2013).

Qu'est-ce qu'est le « genre » de « la-théorie-du-genre » ? Dans les textes rédigés par le Vatican et ses experts on ne cesse de superposer et de confondre les deux paradigmes analytiques qui, depuis le début des années 1990, traversent et partagent le champ des études de genre. D'un côté, on retrouve la référence au genre conçu ce qui se réfère aux différences entre hommes et femmes n'étant pas imputables à la biologie. Dans cette conception sexe et genre seraient indépendants.

*L'erreur fondamentale du Gender Feminism réside dans la séparation si radicale entre sexe et genre qu'ils sont devenus indépendants. (...) Les deux sexes et les deux genres sont déconnectés. (Conseil Pontifical pour la Famille, 2003).*

Dans d'autres passages, le Vatican et ses théoriciens se réfèrent au genre dans une définition plus radicale (émergée au sein du champ des études de genre au début des années 1990) comme étant la structure sociale qui partage l'humanité en deux moitiés inégales et qui crée les deux groupes de sexe comme socialement pertinents (Delphy, 2001 : 231) :

*Le sexe est retenu comme un simple marquage, pas plus important que la couleur des cheveux. L'homme et la femme n'existent pas en nature. (...) Pour les «féministes du genre», le genre implique une classe, et la classe présuppose l'inégalité. Le but définitif de la révolution féministe c'est d'en finir avec la distinction même des sexes. (Conseil Pontifical pour la Famille, 2003).*

Mais l'opposition à la catégorie analytique de genre ne se limite pas à brouiller les pistes en donnant du genre des définitions floues, confuses ou contradictoires, mais débouche sur la proposition d'en élaborer une « définition nouvelle » qui puisse être « en accord avec à l'anthropologie naturelle ». Pour le Vatican le genre devrait être :

*la dimension transcendante de la sexualité humaine, compatible avec tous les niveaux de la personne humaine, englobant le corps, la pensée, l'esprit et l'âme. Le genre est donc perméable aux influences sur la personne humaine, aussi bien intérieures qu'extérieures, mais il doit se conformer à l'ordre naturel qui est déjà donné dans le corps. (Conseil Pontifical pour la Famille, 2003).*

Cette définition reprend l'idée déjà avancée par le Vatican à l'occasion de la Conférence de Pékin de faire du sexe (conçu comme élément non équivoque) le point d'ancrage du genre (qui en devient, ainsi, une sorte de reflet). Hommes (masculins) et femmes (féminines) ne sont pas (en employant une tournure barthesienne) des

« combles d'artifices » mais deux groupes naturels et naturellement complémentaires. Dans cette « nouvelle définition » proposée par le Vatican les genres opèrent comme des homologues structuraux des « génies » de la « théologie de la femmes » et renvoient aux « vertus », aux « rôles », aux « vocations » et aux « missions » non-interchangeables et complémentaires qui seraient spécifiques à chaque sexe.

Ainsi, dans les textes du Vatican on peut retrouver les trois modes de configuration de l'articulation sexe/genre qui ont été identifiés et étudiés par Nicole-Claude Mathieu (Mathieu, 1991) : (a) le genre n'existe pas ou il fonctionne comme un simple reflet du sexe ; (b) sexe et genre sont indépendants : il y a deux sexes biologiquement déterminés et deux genres culturellement constitués ; (c) le genre crée le sexe : l'anatomie est socialement construite et c'est la société à produire et à signifier de la discontinuité entre les sexes et les sexualités. L'approximation avec laquelle les auteurs du *Lexique* manient la catégorie de genre et la facilité avec laquelle ils pensent pouvoir en proposer une nouvelle définition rappellent que le genre a une histoire récente qui est à la fois « difficile d'oublier et utile de rappeler » (Fassin dans Fassin et Margront, 2011). Avec ses différentes significations et ses divers usages sociaux, le genre demeure ainsi une « arme à double tranchant » dont le potentiel critique n'est que potentiel (Fassin, 2011). Et le Vatican montre qu'il en est bien conscient.

#### **4. « Quand dire c'est faire » les identités sexuelles : le dire du droit en concurrence avec le discours ecclésiastique**

L'un des soucis qui inquiète le plus le Vatican et ses experts a à faire avec les processus sociaux de constitution des identités. L'Église affirme que selon « la-théorie-du-genre » « les personnes ne seraient plus définies comme des hommes et des femmes, mais comme des pratiquants de certaines formes de sexualités : homosexuels, hétérosexuels, bisexuels, transsexuels ». L'Église ne se trompe pas : le genre comme catégorie analytique ne soulève pas seulement la question du statut de l'ordre sexuel et des groupes qu'il crée, mais interroge « ce qui peut en soi constituer un principe d'identité » valable au sein de l'ordre sexuel (Conseil Pontifical pour la Famille, 2003). L'étude des processus de formation des groupes sociaux de sexe est l'un des axes analytiques définissant les recherches s'inscrivant au sein de ce champ qui étudient comment une solution de continuité (entre les sexes, entre les sexualités) se produit à partir de la continuité dont le monde social est fait. En s'érigeant contre la politisation de la sexualité, l'Église manifeste son intérêt à vouloir être/reste l'acteur institutionnel apte à définir socialement quelles sont les identités sexuelles légitimes (et en définir le statut). La réaction du Vatican à l'émergence des études de genre se configure ainsi comme un dispositif discursif de re-naturalisation de la sexualité hétérosexuelle.

D'un côté, l'Église travaille pour que les identités de sexe (être un homme, être une femme) soient socialement perçues comme étant une affaire de nature. Il s'agit d'une « vérité de raison » que l'« anthropologie humaine » fait connaître et que l'« écologie de l'homme » devrait protéger de sa destruction. De l'autre, elle lutte contre toute politisation des identités liées à l'orientation sexuelle : être homosexuel pour l'Église n'est qu'une condition individuelle à vivre dans la discrétion et en solitude.

*Comment le fait d'être « gay » ou « lesbienne » peut-il en soi constituer un principe d'identité? [...] L'orientation sexuelle n'est pas comparable à la race [car] elle peut aisément amener à considérer l'homosexualité comme une source positive de droits humains. [...] L'homosexualité n'a aucune valeur sociale, il s'agit d'une intrigue psychique que la société ne peut pas instituer socialement. (Conseil Pontifical pour la Famille, 2003)*

Il s'agit pour l'Église de réinscrire l'ordre des sexes dans le domaine de la nature et celui des sexualités dans le domaine de la morale. Dans cette lutte qui vise à dépolitiser sexe, genre et sexualité, l'Église s'intéresse au droit et au fait qu'il puisse être modifié, réécrit sous l'impulsion de revendications politiques.

*L'institution juridique de l'homosexualité est inacceptable. [...] L'homosexualité n'est pas source de droits. Ce sont les personnes qui sont des sujets de droits et de devoirs. On ne peut pas traiter l'homosexualité sur un plan social de la même manière que sur le plan individuel. L'homosexualité va à l'encontre du mouvement de civilisation de la personne et de la société. L'homosexualité est un dissolvant social. L'homosexualité ne peut pas être un enjeu politique comme on le laisse entendre actuellement à moins d'être démagogique et suicidaire dans une société dépressive qui méconnaît ses repères de base. (Conseil Pontifical pour la Famille, 2003)*

Le Vatican appréhende ainsi le droit dans sa dimension de fabrique des frontières définissant les groupes et les identités légitimes. Bourdieu rappelle souvent que *nomos* renvoie, à la fois, à la norme, à la loi et à la limite. L'opposition de l'Église catholique au passage de l'homosexualité de la morale au droit s'inscrit dans sa lutte pour garder son statut de juge en dernière instance des questions relevant de l'ordre sexuel. Grâce à la *vis formae* de ses énoncés, qui font exister ce qu'ils énoncent, le dire du droit (*ius-dicere*) se révèle ainsi comme l'un des plus redoutables concurrents du discours théologique : l'un comme l'autre ayant le pouvoir magique de consécration d'un ordre de choses tel qu'il est à un moment donné, d'opérer une transsubstantiation de ce qui relève de l'histoire en ce qui sera socialement appréhendé comme étant de l'ordre de l'universel. En ce sens, la prise de position du Vatican contre toute forme de revendication pour déssexualiser le sujet juridique ainsi que contre l'inscription juridique de notions, telle l'homophobie, montre que l'Église conçoit la production d'un statut

juridique comme une véritable rupture dans l'ordre symbolique.

*L'homophobie est un concept flou et pervers qui rend impossible toute critique ou tout humour [...] un terme utilisé pour stigmatiser ceux qui s'interrogent sur l'homosexualité du point de vue social et moral [...], un argument de mauvaise foi, fruit de l'hétérophobie, la peur toute homosexuelle de l'autre sexe.* (Conseil Pontifical pour la Famille, 2003)

Comme l'a montré Colette Guillaumin, loin de produire une égalité de pouvoir, la reconnaissance par le droit représente le franchissement d'« un seuil important dans la perception, celui du nom réel, du nom irrévocable : ce qui est nommé existe ». Ce qui produit une « résistance nouvelle » aux dispositifs discursifs concurrents (religieux, moraux, scientifiques) qui jusque-là stigmatisaient les subjectivités minoritaires (Guillaumin, [1972] 2002).

Si le l'Église catholique s'oppose à la « juridification » des questions sexuelles, elle n'est pas rétive à utiliser des notions empruntées au discours psychanalytique avec lequel elle partage le souci de réaffirmation de la transcendance de l'ordre sexuel. Le psychanalyste Tony Anatrella est d'ailleurs l'un des coryphées les plus actifs dans la croisade contre les études de genre. Le Vatican et la majorité des psychanalystes qui en Europe se sont prononcés sur les questions touchant à la reconnaissance juridique des couples de même sexe considèrent l'hétérosexualité comme la condition préalable à l'accès au langage et à la culture. La notion lacanienne d'ordre symbolique est ainsi parfois employée par le Vatican tel un homologue structurel de la notion thomiste d'ordre naturel réactivée par Josef Ratzinger. Monique Wittig déjà faisait éclater au grand jour le lien entre discours psychanalytique et pensée *straight*, en dénonçant l'oppression que cette discipline produit. Elle invitait à rompre tant le « contrat social » hétérosexuel que le contrat psychanalytique. A partir des suggestions puisées dans la pensée de Wittig et de Foucault, Didier Eribon a publié une socioanalyse de la cosmologie hétéronormative qui anime le dispositif psychanalytique et le considère comme l'une des formes d'expression institutionnelle de la « pensée de la transcendance », rouage de mise à norme et de mise en ordre.<sup>16</sup> Ce qui permet de mieux comprendre le sens d'une telle alliance entre des discours institutionnels, par ailleurs, très différents.

En s'intéressant aux processus d'institutionnalisation des classements par le droit et au rôle joué par les catégories analytiques et par le langage, le Vatican porte à jour l'homologie qui existe entre ces différents dispositifs discursifs qui cristallisent les systèmes de conventions implicites d'une époque donnée. Ils se concurrencent, avec un degré de concurrence qui varie selon les contextes, dans la lutte pour établir quels sont les principes de vision et de division légitimes pour penser l'ordre sexuel et pour faire voir et croire que certains groupes seraient plus naturels et légitimes que d'autres.

L'opposition de l'Église catholique à la politisation de l'ordre sexuel se configure ainsi comme une intervention pour garder le monopole d'établir la définition des identités sexuelles légitimes et pour pouvoir ainsi contribuer à reproduire les bases sociales d'un ordre dont elle puisse demeurer l'autorité de référence. Les débats autour de la légitimité des catégories analytiques des études de genre et de celle des catégories de mobilisation politique ou juridique s'inscrivent de manière diachronique au cœur de l'histoire des rapports entre Églises et États nationaux. Leur étude constitue ainsi une occasion pour analyser les procédés de fabrication institutionnelle de la définition légitime de famille, c'est-à-dire du groupe qui, en demeurant le principal vecteur de transfert intergénérationnel des capitaux individuels, reçoit de l'une ou de l'autre de ces institutions des moyens matériels ou symboliques d'existence. Autant en France qu'en Italie, cette bataille symbolique autour de la famille caractérise les complexes rapports entre l'Église catholique et l'État (Lenoir 2003 ; Saraceno 2012). Dès la constitution de l'État unitaire, la défense du modèle familial hétérosexuel et conjugal est restée au cœur des constantes interventions publiques de la hiérarchie catholique. Il suffit de penser aux âpres débats qui ont accompagné l'adoption des lois instituant le divorce et le droit à l'avortement ou, plus récemment, à la croisade en faveur de lois bioéthiques encadrant la procréation médicalement assistée<sup>17</sup>.

### **Conclusion : « La-théorie-du-genre » comme cheval de Troie des études de genre ?**

Prendre au sérieux le sérieux avec lequel le Vatican prend les études de genre permet d'ébaucher quelques remarques sur les relations entre le genre comme catégorie analytique et « la-théorie-du-genre » comme dispositif réactionnaire qui vise à en estomper le potentiel critique. D'un côté, comme le prône Judith Butler (1997) dans « Papal Postscript », une étude internaliste du discours du Vatican montre l'inconsistance analytique de sa position et que la force de son discours vient de la force de la croyance dans la légitimité de sa parole. L'analyse de ce que Gabriel Périès (1997) appelle les « techniques de captation du discours ennemi » porte à jour que le Vatican produit une déformation du discours ennemi ayant pour fonction non celle de convaincre des adversaires, qui ne se reconnaissent d'ailleurs pas dans les déformations qui ont été faites de leurs positions, mais de s'adresser à des tiers. Les législateurs, les parlementaires, les « hommes de bonne volonté » sont les véritables destinataires des textes du Vatican. Les effets sociaux produits par ce mélange de mauvaise caricature et d'ignorance stratégique qui est « la-théorie-du-genre » montrent l'importance de produire une étude des rhétoriques mobilisées dans les débats publics pour qu'un discours institutionnel l'emporte sur un autre et de leurs conditions de succès. Les controverses publiques sont loin de se configurer comme étant des batailles entre discours rationnels.

L'analyse de la stratégie réactionnaire du Vatican contre le genre permet de dégager un foyer d'interrogations sur la complexité, à la fois sociale et épistémologique, de cette catégorie analytique, d'explicitier les pièges nominalistes que son usage non-réflexif peut produire et de montrer que son potentiel subversif n'est pas toujours actualisé. En dénaturalisant les classes de sexe, autrement dit les groupes dont on a le plus de mal à penser qu'ils ne sont pas naturels, les études de genre étudient les processus sociaux de naturalisation du social dans les catégories mentales ou institutionnelles et le processus qui font d'une marque physique en soi dépourvue de sens l'origine des dispositions et des vertus attribuées de façon complémentaire à l'un ou à l'autre des deux sexes. L'hérésie des études de genre réside dans leur interrogation radicale des processus de naturalisation, d'altérisation, de racialisation. Dans un très bel article de 1977, Goffman a exprimé clairement les termes du défi que l'étude socio-historique de l'ordre sexuel lance au sein du champ des savoirs et au-delà :

*on dit que les différences de sexe sont une donnée biologique, une contrainte externe pesant sur toute forme d'organisation sociale: il existe toutefois une autre manière d'envisager la question : théoriquement il est possible d'inverser l'équation : [...] comment dans une société moderne ces différences biologiques non-pertinentes entre les sexes en viennent-elles à sembler d'une telle importance sociale? Comment elles sont élaborées socialement? (Goffman, 1977)*

Voici le potentiel subversif des questions soulevées par les études de genre que des dispositifs réactionnaires comme « la-théorie-du-genre » ayant de leur côté toute la force de la « pensée *straight* » peuvent bien affaiblir sinon désamorcer.

## Bibliographie

- Anatrella T., 2012. *La teoria del gender e l'origine dell'omosessualità*. Cinisello Balsamo : Edizioni S. Paolo.
- Bereni, L., Chauvin, S., Jaunait, A., Revillard, A. 2013. « La théorie du genre : réponse au ministre Vincent Peillon ». *Libération*, 10 juin 2013.
- Bergel, L., Bereni, L., Bozon, M. et alii. 2014. « Et pourtant elle tourne ! », tribune collective publiée sous le titre « Désolante capitulation gouvernementale », *Le Monde*. URL : <<http://blogs.mediapart.fr/blog/eric-fassin/070214/et-pourtant-elle-tourne>>
- Bourdieu, P. 1998. *La domination masculine*. Paris : Seuil.
- Bourdieu, P. 2001. *Langage et pouvoir symbolique*. Paris : Fayard.
- Butler, J. 1997. « Papal Postscript ». In : *Bodily Citations. Religion and Judith Butler*. New York: Columbia University Press.
- Case, M.A. 2011. « After Gender the Destruction of Man ? The Vatican's Nightmare Vision of the "GenderAgenda" for Law ». *Pace Law Review*, n°31/3.
- Congrégation pour la doctrine de la foi, 2003. « Considérations à propos des projets de reconnaissance juridique des unions entre personnes homosexuelles », le 3 juin 2003.
- Congrégation pour la doctrine de la foi, 2004. « Lettre aux Évêques de l'Église catholique sur la collaboration de l'homme et de la femme dans l'Église et dans le monde », le 31 mai 2004.

- Conseil Pontifical pour la famille, 2000. « Famille, mariage et “unions de fait” ».
- Conseil Pontifical pour la famille, 2011. *Gender : la controverse*. Paris : Pierre Téqui.
- Conseil Pontifical pour la Famille, [2003] 2005. *Lexique des termes ambigus et controversés sur la vie, la famille et les questions éthique*. Paris : Pierre Téqui Éditeur.
- Couture, D. 2012. « L'antiféminisme du “nouveau féminisme” préconisé par le Saint-Siège ». *Cahiers du genre / Recherches féministes*, n° 52, pp. 23-49.
- Delaporte, L. 2014. « Circulaires, manuels, livres : les ministères censurent le mot “genre” ». Médiapart.
- Delphy, C. 2001. *L'ennemi principal (2). Penser le genre*. Paris : Syllepse.
- Fassin, É. 2010. « Les ‘forêts tropicales’ du mariage hétérosexuel. Loi naturelle et lois de la nature dans la théologie actuelle du Vatican ». *Revue d'éthique et de théologie morale, La loi naturelle. Le retour d'un concept en miette?*, n° 261, pp. 201-222.
- Fassin, É. 2011. « A Double-Edged Sword. Sexual Democracy, Gender Norms and Racialized Rhetoric ». In : *The Question of Gender. Joan W. Scott's Critical Feminism*. Indiana : University Press, pp. 143-158.
- Goffman, E. 1977. « The Arrangement Between the Sexes ». *Theory and Society*. n° 4/3, pp. 301-331.
- Guillaumin, C. [1972] 2002. *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*. Paris : Gallimard.
- Hirschman, O. A. 1991. *The Rhetoric of Reaction: Perversity, Futility, Jeopardy*. Cambridge, MA : The Belknap Press of Harvard University Press.
- Jean-Paul II, 1987. *Redemptoris mater: lettre encyclique sur la Bienheureuse Vierge Marie dans la vie de l'Église en marche*, le 25 mars 1987.
- Jean-Paul II. 1988. *Mulieris dignitatem: lettre apostolique sur la dignité et la vocation de la femme à l'occasion de l'Année mariale*, le 15 août 1988.
- Jean-Paul II. 1993. *La splendeur de la vérité: lettre encyclique sur quelques questions fondamentales de l'enseignement moral de l'Église*, le 6 août 1993.
- Jean-Paul II. 1995. *Lettre du pape Jean-Paul II aux femmes*, le 29 juin 1995.
- Lenoir, R. 2003. *Généalogie de la morale familiale*. Paris : Éditions du Seuil.
- Lorde, A. 2007. *Sister Outsider*. New York : Crossing Press.
- Mathieu, N. C. 1991. « Identité sexuelle/sexuée/de sexe ». In : *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*. Paris : Côté-femmes, pp. 227-267.
- Oger, C., Ollivier-Yaniv, C. 2006. « Conjurer le désordre discursif. Les procédés de 'lissage' dans la fabrication du discours institutionnel ». *Mots. Les langages du politique*, n° 81, pp. 63-77.
- Osservatorio Internazionale Cardinale Van Thuân, 2012. *Quarto Rapporto sulla Dottrina sociale della Chiesa nel mondo. La colonizzazione della natura umana*. Siena : Cantagalli.
- Périès, G. 1997. « L'appropriation rhétorique de l'ennemi dans le discours militaire français pendant la guerre froide ». *Les Champs de Mars*, n° 2, Paris : La Documentation française, pp. 123-138.
- Perreau, B. 2013. « “Théorie du genre”, “études sur le genre” : quelle différence ? ». *Le Monde*, 22 avril 2013.
- Ratzinger, J. 2004. *Lettre aux évêques de l'Église catholique sur la collaboration de l'homme et de la femme dans l'Église et dans le monde*. Paris : Salvator.
- Robcis, C. 2010. « French Sexual Politics from Human Rights to the Anthropological Function of the Law ». *French Historical Studies*, Vol. 33, n° 1, pp.129-156.
- Saraceno, C. 2012. *Coppie e famiglie. Non è questione di natura*. Milan : Feltrinelli.
- Scott, J. W. 1986. « Gender : A Useful Category of Historical Analysis ». *The American Historical Review*, n° 91/5, pp. 1053-1075.
- Scott, J. W. 2013. *Gender: Uses and Abuses* [trad. it.]. In : *Genere, politica, storia*. Roma : Viella, pp.105-127.
- Scienza e Vita (dir.) (2008). *L'ideologia del gender. Maschio e femmina. Natura e cultura*.

Florence : Scienza & Vita.

Wittig, M. 1992. *The Straight Mind and Other Essays*. Boston : Beacon Press.

### Notes

1. Je tiens à remercier Odile Fillod et Massimo Prearo pour leur précieuse relecture de ce travail (dont les insuffisances n'engagent naturellement que l'auteur) et pour l'inépuisable disponibilité avec laquelle ils partagent leurs analyses et recherches.
2. L'Église catholique est traversée par discontinuités et courants: dans cet article on se borne à étudier sa position officielle sans évoquer les positions minoritaires de ceux qui, au sein de l'institution, demandent à « ne pas diaboliser » les études de genre.
3. Il y a une forte probabilité pour qu'il s'agisse de sujets sexuellement minoritaires étudiant les formes d'oppression qui les ont constitués comme tels. Les termes « minoritaires » et « minorité » sont ici employés au sens sociologique de (propre de) groupes sociaux infériorisés matériellement et symboliquement (Guillaumin, [1972] 2002).
4. La Conférence internationale des N.U. sur la population et le développement (qui a eu lieu en 1994 au Caire) et la Conférence Mondiale sur les Femmes (qui a eu lieu en 1995 à Pékin) ont été les principaux déclencheurs institutionnels de la réaction du Vatican.
5. Pour une critique des nouveaux programmes de SVT voir Odile Fillod, « Genre et SVT : copie à revoir », publié sur le blog *Allodoxia* le 15 août 2012 (URL : <<http://allodoxia.blog.lemonde.fr/2012/08/15/genre-svt/#more-885>>).
6. L'invocation de la science biologique pour asseoir l'idée d'une différence « ontologique » entre les sexes est une constante du discours de l'Église de Ratzinger et de ses expert.e.s. Pour une critique de l'usage des savoirs scientifiques et de sa mauvaise vulgarisation de la part du Vatican voir Odile Fillod, *Le mariage raté du Vatican et de la science*, publié sur le blog *Allodoxia* le 30 avril 2013. Pour une analyse des apories produites par les glissements de la notion théologique de « loi naturelle » vers la notion biologisante de « loi de la nature » voir Fassin (2010).
7. Sur les discours sous contraintes et le processus d'« illégitimation » des distinctions en droit, voir les travaux de Juliette Rennes, notamment « Les controverses d'égalité en droit en régime républicain. Catégorie cognitives et répertoires argumentatifs » in *Le temps de l'État. Mélanges offerts à Pierre Birnbaum*, Fayard, 2007, pp. 408-419 et « Illégitimer des distinctions en droit. Stratégies politiques et enjeux épistémologiques », in Laure Bereni et Vincent Chappe (éd.), *Discriminations et droit*, 2011, pp. 35-57.
8. Voir les récentes interventions tenues par le Cardinal Angelo Bagnasco à l'occasion de l'Assemblée Générale des évêques italiens en mai 2013 ou du colloque « La famiglia, speranza e futuro. Per la società italiana » en septembre 2013.
9. URL : <<http://www.zenit.org/fr/articles/un-nouveau-feminisme-est-necessaire-declare-le-cardinal-rylko>>.
10. Le *Lexique* a été publié en italien en 2003 (Edizioni Dehoniane de Bologna, deuxième édition en 2006); en espagnol en 2004 (Calabra nel 2004, deuxième édition en 2006); en portugais en 2004 (Edizioni salesiane du Brésil); en français en 2005 (Tequi, les entrées consacrées au genre et à l'homosexualité sont republiées en 2011 dans le volume *Gender, la controverse*); en anglais en 2006 (Hli); en arabe en 2007 (Edizioni San Paolo); en allemand en 2007 (Schoeningh), en russe en 2009 (Éditrice dei Francescani Conventuali de Moscou). Au cours de l'article on fait référence à l'édition française.
11. L'entrée « Genre (*gender*) » est rédigée par Jutta Burggraf, docteur en psychopédagogie, « Genre danger et portée de cette idéologie » par Mgr. Oscar Alzamora Revoredo et « Genre (nouvelles définitions) » par la philosophe Béatriz Vollmer de Coles. Les titres des articles de Burggraf et de Alzamora Revoredo changent au moment de leur réédition en 2011 en devenant respectivement « L'idéologie du *Gender* » et « Gender Feminism ». Sur la controverse de la rentrée 2011 et « la-théorie-du-genre », voir Laure Bereni (entretien par Mathieu Trachman), « Genre: état des lieux », URL : <[www.laviedesidees.fr](http://www.laviedesidees.fr)>, 5 octobre 2011 et Éric Fassin « Genre et SVT: contre un savoir partisan, le parti du savoir », sur son blog mediapart, 17 septembre 2011. Les articles expressément consacrés aux abus de langage sont : « Ingénierie verbale » rédigé par Mgr. Ignacio Barreiro et « Langage et manipulation du langage » écrit par le théologien Warwick

Neville.

12. En France les réactions à la circulation dans l'espace politique et médiatique de « la-théorie-du-genre » sont principalement venues d'acteurs du champ des études de genre. En Italie « la-théorie-du-genre » a commencé à circuler après la parution de *La lettre aux évêques* de Ratzinger de 2004 (voir, par exemple, l'article de Giuliano Ferrara « La differenza tra i sessi esiste (grazie al Cielo), e Ratzinger la spiega in una lettera ai vescovi » publiée sur *Il Foglio* le 31 juillet 2004). Après une période de relative latence (l'association Scienza e Vita a toutefois organisé un colloque en 2008), elle a resurgi en concomitance avec les actualités sexuelles de 2012-2013. Les nombreux colloques organisés en Italie sur « la-théorie-du-genre » (réunissant des juristes, des médecins, des experts des « théories réparatrices » de l'homosexualité) ont été contestés par des militant.e.s lgbt/q et n'ont pas suscité des réactions au niveau académique (ce qui nous dit aussi quelque chose sur l'état des études de genre en Italie).

13. Voir pour la France la *Recommandation sur les équivalents français du mot « gender »* de la Commission générale de terminologie et de néologie du 27/7/2005, URL : <<http://www.education.gouv.fr>>.

14. « Gender. n. : « A grammatical term only. To talk of persons or creatures of the masculine or feminine gender, meaning of male or female sex, is either a jocularity (permissible or not according to context) or a blunder ». Fowler's *Dictionnary of Modern English Usage*, Oxford, 1940. (Scott, 1986 : 1053). Voir aussi les remarques de Scott, 2012.

15. Voir à ce sujet les travaux de Didier Eribon et, notamment, *Réflexions sur la question gay* (1999), *Une morale du minoritaire* (2001), *Retour à Reims* (2009) et *De la subversion* (2010).

16. Didier Eribon, *Échapper à la psychanalyse*, Éditions Léo Scheer, 2005, voir aussi les analyses de C. Robcis, 2010.

17. Dans ses interventions, L'Église catholique se soucie de rappeler l'importance des racines catholiques dans les processus de constitution des identités nationales de pays « latins » (voir, à titre d'exemple, Osservatorio Internazionale Cardinale Van Thuân, 2012 : 18, 89, 126, 164). Sur les « nationalismes sexuels » voir les travaux de Fassin et le numéro 49/2013 de la revue *Raisons politiques* dirigé par A. Jaunait, A. Le Renard, E. Marteau.